



MAIRIE DE

# La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE - Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

---

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2016

Convocations du 07 SEPTEMBRE 2016

- Présents tous les conseillers
  - Départ de M. Jhonny DROZ-GREY à 21h30
- Secrétaire : M. Florian GAIFFE
- 

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une modification dans l'ordre du jour :  
Les délibérations suivantes sont ajoutées :

- Prix du terrain d'aisance
- Prix du terrain pour construction dépendances.

### **1. DELIBERATION : PRIX DU TERRAIN D' AISANCE, à COMPTER DU 13 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe le prix de vente du terrain d'aisance :

- ✓ A compter du **13 septembre 2016**
- ✓ Le prix de vente du terrain d'aisance par la commune est fixé à **11 € TTC le M2 (onze euro TTC)**

Ce tarif entre en vigueur pour les demandes déposées dès le **13 septembre 2016**.

Le prix antérieur de 10 €/M2 sera appliqué aux demandes d'achat de terrain d'aisance, déposées avant le **13 septembre 2016**.

### **2. DELIBERATION : PRIX DU TERRAIN POUR CONSTRUCTION DEPENDANCES à COMPTER DU 13 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe le prix de vente du terrain pour la construction de dépendances :

- ✓ A compter du **13 septembre 2016**
- ✓ Le prix de vente du terrain pour la construction de dépendances par la commune est fixé à **19 € TTC le M2 (dix-neuf euro TTC)**.

Ce tarif entre en vigueur pour les demandes déposées dès le **13 septembre 2016**.

Le prix antérieur de 15 € HT/M2 sera appliqué aux demandes d'achat de terrain d'aisance, déposées avant le **13 septembre 2016**.

### **3. DELIBERATION : Reversement par le SYDED d'une fraction de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)**

Le Comité Syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016, a délibéré pour :

- ✓ Appliquer la Taxe sur le Consommation Finale d'Electricité (TCFE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur le territoire de ses communes membres et dont la population totale est inférieure ou égale à 2 000 habitants selon INSEE.

- ✓ Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (**TCFE**), une fraction égale à 35% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à la présente avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35% du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (**TCFE**) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- ✓ De donner délégation à Madame Le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**4. DELIBERATION : ONF – COUPES DE BOIS pour l'exercice 2016-2017**

Suite à la proposition de l'ONF et selon le plan communal d'aménagement forestier approuvé le 24.10.2012, les parcelles 8 ,14 & 15 seront exploitées. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux.

**5. DELIBERATION : VENTE DE TERRAIN à PRO-IMMO 25 (suite lotissement Les Avelines)**

Cette délibération n'a pas été prise, le Conseil Municipale a décidé de demander des renseignements complémentaires auprès de différents organismes.

*Départ de M. Jhonny DROZ-GREY à 21h30*

**6. Aménagement rue des Tourbières / rue Rosemont :**

En date du 06 septembre, un rendez-vous, sur place, a eu lieu avec le Cabinet André pour définir les principaux objectifs à atteindre.

**7. Projet Eglise :**

Une **Déclaration Préalable (DP)** doit être déposée.

**8. Dégradation de la Fontaine**

Des dégradations de la fontaine ont été constatées. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.